



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Val-de-Marne

Question écrite n° 1407

Texte de la question

M Laurent Cathala appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la mise en oeuvre des projets pédagogiques dans les écoles primaires. Les établissements qui élaborent des projets liés aux nécessités sociales dans certains quartiers et au souci de lutter efficacement contre l'échec scolaire voient parfois leurs actions annihilées par le manque de moyens ou par le caractère exceptionnel et précaire de ces derniers. Ainsi, à Creteil, le groupe scolaire des Buttes qui compte 800 élèves et se trouve classé « établissement à sujétions spéciales », du fait de l'intégration d'enfants déficients intellectuels, avait bénéficié, en janvier dernier, du détachement d'un enseignant pour le fonctionnement de la bibliothèque centre documentaire. La suppression de ce « moyen supplémentaire », prévue à la prochaine rentrée, remet en cause fondamentalement le projet pédagogique de l'école, axé sur la promotion de la lecture, et provoque un désarroi bien compréhensible au niveau des enseignants et des parents d'élèves. En conséquence, il lui demande son appui pour le maintien de ce « moyen supplémentaire ».

Texte de la réponse

Reponse. - Les affectations d'instituteurs dans les écoles sont de l'entière compétence des inspecteurs d'academie, directeurs des services départementaux de l'éducation. Ils les déterminent en fonction du contingent de postes mis à leur disposition par l'administration centrale et des priorités définies dans leur département. Il n'appartient donc pas à l'administration centrale de maintenir un « moyen supplémentaire ». Une aide spécifique, sous forme de crédits, peut toutefois être envisagée. Il convient, à cet égard, que le groupe scolaire des Buttes à Creteil établisse un projet et le soumette, dans le cadre du Fonds d'aide à l'innovation, à l'inspecteur d'academie du Val-de-Marne et au recteur de l'academie de Creteil.

Données clés

Auteur : [M. Cathala Laurent](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1407

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2301